

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-709

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2015	Délibération
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	N° 2015-709

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) LOC'HALLE BIO - Soutien au démarrage de l'activité de la plateforme au MIN de Brienne - Convention - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Loc'Halle Bio est un regroupement de producteurs maraîchers Bio, de magasins bio de l'agglomération et d'acteurs de la filière agricole réunis autour du projet de faciliter la distribution sur le territoire de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, produits dans un rayon de 150 km autour de Bordeaux.

Présentation de la structure

Loc'Halle Bio a été créée en 2012, sous forme d'association de préfiguration et accompagnée par la régie du Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne, Bordeaux Métropole et l'association territoires et innovation sociale (ATIS) afin de promouvoir une solution de débouché locale pour la production maraîchère.

L'association a réalisé une étude d'opportunité et de marché qui a mis en avant le débouché demi-gros sur le MIN de Brienne, à destination d'une clientèle de primeurs et magasins spécialisés bio de la métropole bordelaise pour le maraîchage en agriculture biologique local.

Réunie en assemblée générale en octobre 2013, l'association Loc'Halle Bio a décidé de se transformer en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour lancer la commercialisation, sur le marché de Brienne des fruits et légumes produits localement par les sociétaires de la coopérative et des futurs maraîchers bio qui rejoindront le regroupement.

A sa création la SCIC regroupait en plus des 8 producteurs initiaux, des magasins spécialisés de l'agglomération, les associations de développement agricole et de promotion de l'agriculture bio départementales et locales, Bordeaux Métropole et ATIS qui souhaitent accompagner l'initiative économique sociale et solidaire et le développement d'une filière maraîchère bio, proche de Bordeaux.

La Cub devenue Bordeaux Métropole a voté en 2014 un plan d'accompagnement à l'émergence du projet de la structure avec une aide sur 3 ans (2014-2016) au côté de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde et de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Bilan d'activité 2014 - 1^{er} semestre 2015

La société coopérative d'intérêt coopératif (SCIC) a commencé son activité commerciale en 2014. Elle livre ses produits aux commerçants de l'agglomération et est présente depuis le mois d'avril 2014 sur le Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne pour la vente de gré à gré aux professionnels.

Pour sa 1^{ère} année de fonctionnement, la SCIC a réalisé un chiffre d'affaires, en progression constante de 742 826 € au 30 octobre 2014.

L'activité est répartie autour de plusieurs types de clientèle :

- Les ventes aux magasins bio de la métropole se réalisent en télévente et sur livraison (3 livraisons par semaine) ;
- Les ventes sur le carreau du MIN (négociation de gré à gré, enlèvement sur place) ont commencé en avril 2014 et sont en augmentation constante. Elles représentent 1/4 des ventes sur les derniers mois d'automne 2014;
- Le segment de marché « restauration collective » regroupe les livraisons aux restaurants scolaires de la métropole (sur appel d'offre ou de gré à gré) et les livraisons à des restaurants. Ces derniers sont peu présents sur le MIN ;
- Les ventes des producteurs adhérents sont encadrées par le règlement intérieur de la coopérative ;
- Les débouchés hors région, à destination de grossistes spécialisés bio, doivent permettre d'apporter un débouché potentiel complémentaire au marché local.

L'activité par famille de produits représente un chiffre d'achats matière réalisé au 30 octobre 2014 de 623 323 €. Elle regroupe 55 producteurs apporteurs dont 10 producteurs sociétaires.

Les achats matière réalisés chez les sociétaires représentent 446 200 € soit 72 % des achats.

Programme d'activités pour 2015

En 2015, Loc'Halle Bio a débuté son second exercice d'activité. La SCIC, installée sur le MIN de Brienne, ouvre le carreau des producteurs 4 fois par semaine à 4 heures et assure les livraisons avec 2 véhicules sur la métropole et le bassin d'Arcachon.

Elle emploie 6 salariés, 3 temps plein en contrat à durée indéterminée (CDI) + 3 temps partiels en contrat à durée déterminée (CDD) sur la période de son activité saisonnière mai-octobre, et 1 stagiaire ingénieur.

L'offre bio et locale de qualité proposée par la SCIC a rencontré son marché. La demande dépassant le prévisionnel établi, la SCIC a recruté de nouveaux salariés mais surtout apporte un débouché à plus de 70 producteurs maraîchers et arboriculteurs bio de la région tout en conservant ses principes fondateurs stricts : 100% bio et uniquement en direct des producteurs situés dans un rayon de 150 km autour de Bordeaux.

Lors de l'assemblée générale 2014 du 15 avril 2015, la SCIC a enregistré l'adhésion de 3 nouveaux producteurs (13 sociétaires) et de 2 nouveaux magasins (4 au total). La SCIC a réalisé un chiffre d'affaires de 645 348 € au 30 juin 2015.

L'année 2015 doit être l'occasion de renforcer et d'encourager les adhésions de producteurs bio apporteurs locaux. La structure doit parvenir à l'équilibre économique (hors subventions) pour les années à venir.

Une étude stratégique a été menée par un étudiant de sciences agroalimentaires, pour un développement à moyen terme sur 5 ans 2015-2020. Il est préconisé de se positionner sur trois axes :

- restauration collective (déjà mise en place) avec services de fraîches découpes,
- développement vers la restauration commerciale,
- développement du négoce, éventualité de création d'une société commerciale contrôlée par Loc'Halle bio.

Budget prévisionnel de fonctionnement de la structure en 2015

Bordeaux Métropole est intervenue en 2013-2014 pour une aide au démarrage d'activité de la structure Loc'Halle Bio, basée sur un soutien pour le montage du projet via l'entrepreneuriat collectif et donc pour la

création d'une SCIC (politique de soutien à l'économie sociale et solidaire), ainsi que sur un soutien en faveur de l'agriculture périurbaine et du développement des circuits courts (politique de soutien à la nature).

En 2015, Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 19 000 €, soit 9 500 € au titre de l'économie sociale et solidaire et 9 500 € au titre du développement des circuits courts :

CHARGES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC	%
60 – Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services		
Marchandises = Fruits et légumes	1 099 932	Marchandises = Fruits et légumes	1 268 992	97
Achats matières et fournitures = (carburant)	11 000	Prestations de services = Livraison client	2 400	0.18
eau, énergie	3 600	74 - Subventions d'exploitation		
Fournitures administratives	4 800	Région = Agriculture (sur fonctionnement)	10 000	0.76
61 - Services extérieurs		Département (sur emploi)	4 000	0.30
Location case MIN	26 386	Bordeaux Métropole ESS (fonctionnement)	9 500	0.72
Entretien et réparation	2 592	Bordeaux Métropole Nature (fonctionnement)	9 500	0.72
Assurances	7 200	75 - Autres produits de gestion courante		
62 - Autres services extérieurs		Cotisations - Entrées au capital	2 000	0.15
Publicité, publications	1 200			
Déplacements	6 000			
Missions et réceptions	720			
Frais postaux	4 800			
Télécommunication	1 800			
Services bancaires	1 200			
63 - Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunérations	1 000			
64 - Charges de personnel	126 632			
66 – Charges Financières	1 097			
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements	6 433			
TOTAL CHARGES	1 306 392	TOTAL RECETTES	1 306 392	

En 2016, il est prévu d'appliquer une dégressivité sur l'aide de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel,
VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,
VU la circulaire du 18 avril 2002 relative à la société coopérative d'intérêt collectif,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la sollicitation de Loc'Halle Bio pour un soutien au développement de son activité s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien de Bordeaux Métropole en faveur de l'économie sociale et

solidaire et des circuits courts, et relève d'un projet dont l'utilité sociale et environnementale pour le territoire métropolitain est avérée

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention en 2015 de 19 000 € à la SCIC Loc'Halle Bio au titre de participation au démarrage et au développement des activités de la plateforme de commercialisation de produits maraîchers locaux sur le Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de versement de la subvention.

Article 3 : Le montant de la subvention sera imputé sur le budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CDR BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Madame Christine BOST